

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

**Compte-rendu affiché le : 17 novembre 2022**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 novembre 2022**

**N° 22-11-09**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29**

**OBJET :**

**Bail avec TOTEM France pour le site antenne Orange/Free**

**Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE**

**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Solange MORERE – Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI – Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Jean-Paul SOLEILHAC.



**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Jacques DECHANDON à Mireille PAULET – Arlette PEREIRA à Philippe DENIS – Christian BECUWE à Daniel DUCROS – Marie-Hélène BRUNET à Serge GRANGE – Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE – Romain MONTELMARD à Aurélie DESBREE.

**Membre absent : 0.**

OBJET DE LA DELIBERATION :

BAIL AVEC TOTEM FRANCE POUR LE SITE ANTENNAIRE ORANGE/FREE

Monsieur Thomas ROCHETTE, adjoint au Maire, rappelle que la société Totem sollicite l'accord de la commune pour implanter une infrastructure technique nouvelle sur le domaine privé communal.

TOTEM France est une société spécialisée dans l'hébergement d'Équipements Techniques. Elle possède un parc important d'infrastructures passives. Elle a notamment pour objet social toutes prestations relatives à la construction, au déploiement, à la commercialisation et à l'exploitation de sites (pylônes, etc ...), y compris les prestations d'accueil d'équipements sur sites, et toute activité connexe.

TOTEM France recherche de nouveaux emplacements susceptibles de permettre l'hébergement des infrastructures passives et des Equipements de réseaux communications électroniques.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la conclusion d'un bail avec la société Totem France en vue de la mise en place des équipements nécessaires (pylône ou mats support(s) d'antennes, des antennes, des câbles et chemins de câbles, un éventuel local technique, des coffrets et armoires techniques). Sur ce pylône, seront installés les opérateurs Orange et Free.

Ce bail concerne la parcelle communale cadastrée A206 située lieu-dit Le Molard (Tir au Vol) à Saint-Galmier d'une surface de 54 m<sup>2</sup>. Il est conclu pour une durée de 12 ans, moyennant un loyer annuel de 5 000 €. Ce loyer sera augmenté annuellement de 1%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la conclusion du bail avec la société Totem France en vue de la mise en place des équipements nécessaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer au nom et pour le compte de la commune.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 17 novembre 2022.

LE MAIRE  
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Gérard ALLANCHE



A blue ink signature of Gérard ALLANCHE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20221116-22-11-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 17/11/2022